

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00531

Numéro SIREN : 809 078 421

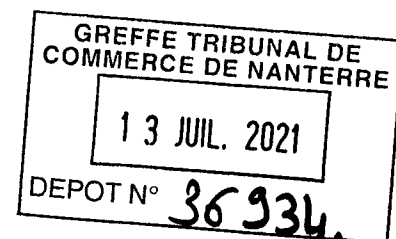
Nom ou dénomination : 2S2P PROFESSIONNEL

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 36934



SOFIMEC

EXPERTISE • AUDIT • GESTION • CONSEIL



2S2P PROFESSIONNEL

Numéro SIRET : **80907842100017**

7 AVENUE DE L'EUROPE
92310 SEVRES

Etats financiers au 31/12/2020

Sommaire

Bilan simplifié	1
<i>ACTIF</i>	<i>1</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
<i>PASSIF</i>	<i>1</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>1</i>
<i>Dettes</i>	<i>1</i>
Compte de résultat simplifié	2
Annexes Legales	3
Bilan simplifié détaillé	11
<i>ACTIF</i>	<i>11</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>11</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>11</i>
<i>PASSIF</i>	<i>12</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>12</i>
<i>Dettes</i>	<i>12</i>
Compte de résultat simplifié détaillé	13
Liste des immobilisations	15
Liasse IS RS	16

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	48 000		48 000	48 000
Immobilisations corporelles	232	215	17	63
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	48 232	215	48 017	48 063
Actif circulant				
Matières premières, appro. en cours de production				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	8 759		8 759	10 531
Autres créances	27 536		27 536	52 494
Valeurs mobilières de placement				
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	33 534		33 534	4 331
Caisse				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	69 828		69 828	67 357
TOTAL GENERAL ACTIF	118 060	215	117 845	115 420

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000)		96 000		96 000
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		-14 521		-6 540
Résultat de l'exercice		-5 922		-7 982
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		75 556		81 479
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées		70		76
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés		34 536		30 235
Autres dettes		7 683		3 630
Produits constatés d'avance				
DETTES		42 289		33 941
TOTAL GENERAL PASSIF		117 845		115 420

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
		Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises			489		
Production vendue biens					
Production vendue services			45 469	37 017	
Chiffres d'affaires Nets			45 958	37 017	

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçue	1 500	
Autres Produits	6	25
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	47 464	37 042
Achats marchandises (y compris droits de douane)	14	
Variation de stock (marchandises)		
Achats matières premières et autres approvisionnement	337	80
Variation stock matières premières et autres approv.		
Autres achats et charges externes	32 835	28 823
Impôts, taxes et versements assimilés	473	352
Rémunérations du personnel	17 679	13 697
Charges sociales	1 986	2 025
Dotations aux amortissements	46	46
Dotations aux provisions		
Autres charges	17	0
Total des charges d'exploitation	53 387	45 024
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 922	-7 982

Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Résultat avant participation et IS	-5 922	-7 982
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	47 464	37 042
Total des charges	53 387	45 024
RESULTAT NET	-5 922	-7 982

Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexes Legales

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 117 845,48 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -5 922,41 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.3.1 - Avec Impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

La société a eu recours au chômage partiel sur l'exercice 2020 et à l'aide fond de solidarité.

2 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat [*]	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	232			232	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	232			232	

3 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	168	46		215
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	168	46		215

4 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	239
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	239

5.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 052
Dettes fiscales et sociales	1 575
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	34 697

5.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Commentaires:

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Autres immobilisations incorporelles	48 000		48 000	48 000
109000 ACTION.CAPITAL NON APPELE	48 000		48 000	48 000
Immobilisations corporelles	232	215	17	63
215000 MATERIEL ET OUTILLAGE	232		232	232
281500 AMORT.MATERIEL&OUTILL.		215	-215	-168
ACTIF IMMOBILISE	48 232	215	48 017	48 063
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	8 759		8 759	10 531
411000 CLIENTS	8 759		8 759	10 531
Autres créances	27 536		27 536	52 494
438700 ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR	63		63	63
445660 TVA DEDUCT.S/ACHATS	5 444		5 444	14
445670 CREDIT DE TVA REPORTABLE				26
445860 TVA S/FACT.NON PARVENUES	5 531		5 531	5 039
448700 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	177		177	
455100 CPT COURANT 2S2P	12 596		12 596	12 596
467100 DEBITEUR 2S2P 92 SAP	3 726		3 726	34 756
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	33 534		33 534	4 331
512100 BANQUE BP	33 534		33 534	4 331
ACTIF CIRCULANT	69 828		69 828	67 357
TOTAL GENERAL ACTIF	118 060	215	117 845	115 420

Bilan simplifié détaillé (suite)

PASSIF		Présenté en Euros	
		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000)		96 000	96 000
101100 CAPITAL NON APPELE		48 000	48 000
101300 CAPITAL APPELE VERSE		48 000	48 000
Report à nouveau		-14 521	-6 540
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		-14 521	-6 540
Résultat de l'exercice		-5 922	-7 982
CAPITAUX PROPRES		75 556	81 479
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées		70	76
518600 BANQUES INTERETS COURUS		70	76
Fournisseurs et comptes rattachés		34 536	30 235
401000 FOURNISSEURS		1 484	107
408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUES		33 052	30 128
Autres dettes		7 683	3 630
421000 PERS.REMUNERATIONS DUES		1 333	748
421200 SALAIRES ANTERIEURS		146	146
428200 CONGES A PAYER		1 238	416
431000 SECURITE SOCIALE		1 401	293
437200 CAISSE RETRAITE SALARIE		301	59
437500 CAISSE PREVOYANCE		104	64
438200 ORG.SOC. CH/CONGES A PAYER		94	32
445510 TVA A DECAISSER		961	
445710 TVA COLLECTEE 20%		1 862	1 755
448620 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER		108	11
448630 FORMATION CONTINUE A PAYER		135	106
DETTES		42 289	33 941
TOTAL GENERAL PASSIF		117 845	115 420

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	Exportations	Total
Ventes de marchandises		489
707000 VENTES DE MARCHANDIS		281
707100 VENTES DE MDSSES 10%		208
Production vendue services		45 469
706000 PREST.SERVICES MENAGES 20%		40 407
706100 PREST.SERVICES VITRES 20%		370
706500 PREST.SERVICES JARDINAGE 20%		3 804
708100 FRAIS DE GESTION 20%		464
708110 FRAIS DE DEPLACEMENTS 20%		248
708200 PART. FRAIS EQUIP COVID-19		177
Chiffres d'affaires Nets		45 958
Subventions d'exploitation reçues		1 500
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		1 500
Autres Produits		6
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE		6
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		47 464
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		14
607000 ACHATS DE MARCHANDISES		14
Achats de matières premières et autres approvisionnements		337
601000 ACHATS MATIERES PREMIERES		337
Autres achats et charges externes		32 835
605000 ACH.MATERIEL ET TRAVAUX		118
606040 CARBURANT		7
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP.		2 463
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES		122
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE		
613200 LOCATIONS IMMOBILIER		893
613500 LOCATIONS MOBILIERES		3
613510 LOCATION COPIEUR		98
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER		43
615510 ENTRETIEN MATERIEL		39
615520 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT		
615540 ENTRETIEN REMBT CLTS FRAIS		
616000 PRIMES D'ASSURANCES		727
616600 REMBTS CLTS CASSES		
616700 REMBT CASSE CHEZ CLIENTS		153
618100 DOCUMENTATION GENERALE		119
621000 PERSONNEL EXT.A L'ENTREP.		17 233
622600 HONORAIRES COMPTABLES		2 843
622610 HONORAIRES SOCIALES		699
622620 HONORAIRES JURIDIQUES		85
622640 HONORAIRES DIVERS		630
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX		49
623100 ANNONCES ET INSERTIONS		406
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE		46
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES		453
624100 TRANSPORTS S/ACHATS		3
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		3 849
625600 MISSIONS		696
625700 RECEPTIONS		186
626000 FRAIS POSTAUX		39
626200 TELEPHONE		250
626300 INTERNET		79
627800 FRAIS BANCAIRES		372
627810 FRAIS DIVERS		77
628100 COTISATIONS		54

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	Exportations	Total
Impôts, taxes et versements assimilés	473	352
633300 PART.FORM.CONTINUE	113	88
633500 TAXE D'APPRENTISSAGE	108	11
635110 C.E.T.	252	253
Rémunérations du personnel	17 679	13 697
641100 SALAIRES APPOINT.COMM.	12 668	12 625
641200 CONGES PAYES	953	244
641400 INDEM.ET AVANTAGES DUS	4 059	827
Charges sociales	1 986	2 025
645100 COTIS.URSSAF	1 530	1 688
645320 COTIS.RETRAITE SALAIRES	233	248
645500 CAISSE PREVOYANCE	132	86
645830 PROV CHGS S/CONGES PAYES	92	3
Dotations aux amortissements	46	46
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	46	46
Autres charges	17	0
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	17	0
Total des charges d'exploitation	53 387	45 024
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 922	-7 982
Résultat avant participation et IS	-5 922	-7 982
Total des Produits	47 464	37 042
Total des charges	53 387	45 024
RESULTAT NET	-5 922	-7 982

Liste des immobilisations

Compte		MATERIEL ET OUTILLAGE										
215000 / 281500		Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Dérog.
Désignation												Cum. déro.
0001 TONDEUSE VIKING		13/05/2016	231,75		231,75	L 20,00	168,41	46,35	214,76			
Sous-total			231,75		231,75		168,41	46,35	214,76			
												16,99
Total général			231,75		231,75		168,41	46,35	214,76			
												16,99

Liasse IS RS

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2021	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Toujours à date du service			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le		et clos le	
01012020		31122020	
Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2S2P PROFESSIONNEL 7 AVENUE DE L'EUROPE 92310 SEVRES			
SIRET 8 0 9 0 7 8 4 2 1 0 0 0 1 7		Mél: carole.charton@sofimec.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Nettoyage courant des bâtiments	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %	
		Bénéfice imposable à 28 %	
		Déficit	
		7 422	
		Bénéfice imposable à 15 %	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom / Adresse		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé			
SAGE - COALA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SOFIMEC 73 AVENUE FOCH 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES Tél: 01.42.83.16.40			
CGA/OMGA		Viseur conventionné	
		[Cocher la case correspondante]	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 23042021 Lieu: SEVRES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: M DE DREUILLE PRESIDENT	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐ prestataire :	

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>2S2P PROFESSIONNEL</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>7 AVENUE DE L'EUROPE 92310 SEVRES</u>																								
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>0</td><td>9</td><td>0</td><td>7</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>												8	0	9	0	7	8	4	2	1	0	0	1	7
8	0	9	0	7	8	4	2	1	0	0	1	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										13/11/2021														
ACTIF																								
										Brut 1														
										Amortissements-Provisions 2														
										Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014	48 000	016			48 000																
	Immobilisations corporelles *	028	232	030	215		17																	
	Immobilisations financières * (1)	040		042																				
	Total I (5)		044	48 232	048	215		48 017																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 759	070		8 759																	
		Autres * (3)	072	27 536	074		27 536																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	33 534	086		33 534																	
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
Total II		096	69 828	098		69 828																		
Total général (I + II)		110	118 060	112	215		117 845																	
PASSIF																								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	96 000														
	Écarts de réévaluation								124															
	Réserve légale								126															
	Réserves réglementées *								130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)								131															
	Report à nouveau								134	(14 521)														
	Résultat de l'exercice								136	(5 922)														
	Provisions réglementées								140															
	Total I								142	75 556														
	Provisions pour risques et charges								Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	70														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	34 536														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	7 683														
	Produits constatés d'avance								174															
Total III								176	42 289															
Total général (I + II + III)								180	117 845															
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	12 596		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise 2S2P PROFESSIONNEL

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 13/11/2020

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	489	
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218	45 469	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production stockée *			224			
	Production immobilisée *			226	1 500		
	Subventions d'exploitations reçues			230	6		
Autres produits					232	47 464	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	47 464
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	14	
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	337	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :			242	32 835	
		- mobilier : - immobilier :					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	252	244	473	
	Rémunérations du personnel *				250	17 679	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 986	
	Dotations aux amortissements *				254	46	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	17	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	53 387	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(5 922)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(5 922)
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		314	5 922		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles *	322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324					
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZPANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 dans D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies B)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 dans E)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	7 422		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables *		15 380 dont imputés sur le résultat :		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	7 422		

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2021

2S2P PROFESSIONNEL

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2S2P PROFESSIONNEL						Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	232	442		444		446	232	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	232	492		494		496	232	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	168	532	46	534		536	215	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	168	572	46	574		576	215	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

SAGE Expert-comptable janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2S2P PROFESSIONNEL		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées *	610	612
Provisions pour risques et charges		620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
TOTAL		680	682
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises	
Immob. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2
Constructions	720	725	3
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5
Matériel de transport	750	755	6
Autres immobilisations corporelles	760	765	7
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	15 380	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		995
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)
Déficits imputés	983		996
Déficits reportables	984	15 380	
Déficits de l'exercice	960	7 422	
Total des déficits restant à reporter	970	22 802	
IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	9 124	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 979	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SADE Esparts-comptables Janvier 2021

2S2P PROFESSIONNEL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise: 2S2P PROFESSIONNEL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 0 9 0 7 8 4 2 1

Dénomination de l'entreprise

2S2P PROFESSIONNEL

Adresse (voie)

7 AVENUE DE L'EUROPE

Code postal

92310

Ville

SEVRES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	4800
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination 2S2P HOLDING
 N° SIREN (si société établie en France) 808912364 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 4800
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2020

SIREN

8 0 9 0 7 8 4 2 1

Dénomination de l'entreprise

2S2P PROFESSIONNEL

Adresse (voie)

7 AVENUE DE L'EUROPE

Code postal

92310

Ville

SEVRES

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SOFIMEC

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention					
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2021)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

2S2P PROFESSIONNEL

7 AVENUE DE L'EUROPE 92310 SEVRES

80907842100017

8121Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	(7 422)
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	

l **III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

(7 422)

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

**Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

LTENG219B4 (2021)
PAGE 1/3

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

2S2P PROFESSIONNEL

80907842100017

8121Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

[illegible]

**Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

LTENG219B4 (2021)
PAGE 2/3

2S2P PROFESSIONNEL

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

LTENG219B4 (2021)
PAGE 3/3

2S2P PROFESSIONNEL

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	48 000		48 000	48 000
Immobilisations corporelles	232	215	17	63
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	48 232	215	48 017	48 063
Actif circulant				
Matières premières, appro. en cours de production				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	8 759		8 759	10 531
Autres créances	27 536		27 536	52 494
Valeurs mobilières de placement				
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	33 534		33 534	4 331
Caisse				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	69 828		69 828	67 357
TOTAL GENERAL ACTIF	118 060	215	117 845	115 420

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000)		96 000		96 000
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		-14 521		-6 540
Résultat de l'exercice		-5 922		-7 982
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		75 556		81 479
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées		70		76
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés		34 536		30 235
Autres dettes		7 683		3 630
Produits constatés d'avance				
DETTE		42 289		33 941
TOTAL GENERAL PASSIF		117 845		115 420

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
		Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises			489		
Production vendue biens					
Production vendue services			45 469	37 017	
Chiffres d'affaires Nets			45 958	37 017	

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçue	1 500	
Autres Produits	6	25
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	47 464	37 042
Achats marchandises (y compris droits de douane)	14	
Variation de stock (marchandises)		
Achats matières premières et autres approvisionnement	337	80
Variation stock matières premières et autres approv.		
Autres achats et charges externes	32 835	28 823
Impôts, taxes et versements assimilés	473	352
Rémunérations du personnel	17 679	13 697
Charges sociales	1 986	2 025
Dotations aux amortissements	46	46
Dotations aux provisions		
Autres charges	17	0
Total des charges d'exploitation	53 387	45 024
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 922	7 982

Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Resultat avant participation et IS	5 922	7 982
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	47 464	37 042
Total des charges	53 387	45 024
RESULTAT NET	5 922	7 982

Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexes Legales

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 117 845,48 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -5 922,41 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.3.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

La société a eu recours au chômage partiel sur l'exercice 2020 et à l'aide fond de solidarité.

2 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des Immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	232			232	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	232			232	

3 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat* Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	168	46		215
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	168	46		215

4 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	239
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	239

5.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 052
Dettes fiscales et sociales	1 575
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	34 697

5.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Commentaires:

2S2P PROFESSIONNEL

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 96 000 €

Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2020

F.-M. RICHARD & ASSOCIÉS

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2S2P PROFESSIONNEL

7, avenue de l'Europe
92130 SEVRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2S2P PROFESSIONNEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



1 place d'Estienne d'Orves - 75 009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants



2S2P PROFESSIONNEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2S2P PROFESSIONNEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2020

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

2S2P PROFESSIONNEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2020

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1^{er} juin 2021

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés


Julie GATORHE

2S2P PROFESSIONNEL
SAS au capital social de 96 000€
Siège social : 7 avenue de l'Europe 92310 SEVRES
Immatriculée au RCS de (92) NANTERRE sous le n° 809 078 421

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 15 juin 2021 relatives aux comptes annuels de l'exercice 2020

La société **2S2P**, SAS au capital de 76000€, siège social, 2, allée d'Issy 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 808 912 364 ;

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2S2P PROFESSIONNEL, ci-après désignée « la Société »,
Etant précisé que la société de commissaire aux comptes FM RICHARD et ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises.

1 Après avoir exposé que :

L'actionnaire unique et Président de la Société, en la personne de son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Que le rapport de gestion de la société a été présenté aux associés de l'actionnaire unique en même temps que le rapport de gestion de la holding 2S2P, lors de l'assemblée tenue le 15 juin 2021. Les comptes sociaux de la société leur ont également été communiqués sans que toutefois ils n'aient à les approuver.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes dans les délais requis et celui-ci a établi son rapport en date du 1^{er} juin 2020.

La société de commissaire aux comptes FM RICHARD ET ASSOCIES régulièrement convoquée est excusée. Son rapport a été communiqué à la société le 9 juin 2020.

2 A pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé ;
- constatation de l'absence de dépenses non déductibles fiscalement
- affectation du résultat ;
- constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- convention de trésorerie entre l'actionnaire unique et la société.

1^{ère} décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat de -5923€
L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

DF

2^e décision

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

3^e décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -5923€ de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, constituant le 6^{ème} exercice de la société en report à nouveau.

4^e décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés sœurs.

5^e décision

L'associé unique décide que le mandat de président de la société est exercé par l'actionnaire unique 2S2P pour une durée indéterminée.

6^e décision

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés dites « sœurs », c'est-à-dire entre 2S2P Professionnel et 2S2P Service à la Personne.

7^e décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique, en la personne de son représentant légal Didier FROT

